



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers**114^e session**

Genève, 16-18 octobre 2019

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)**Rapport sur l'état d'avancement du projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)****Communication du Directeur du projet TEM**

Le projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) est une initiative de coopération sous-régionale visant à améliorer le réseau routier dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est. De plus, les activités exécutées dans le cadre du projet TEM aident les États membres à atteindre les objectifs de développement durable liés à la gestion des infrastructures routières. Le présent document expose les activités menées entre deux sessions du Groupe de travail des transports routiers (SC.1).



I. Contexte général

1. Le projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM) est une initiative de coopération sous-régionale lancée en 1977 entre des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est et constitue une plateforme unique en son genre pour les fournisseurs et les exploitants des infrastructures routières dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

2. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

- a) Faciliter la circulation routière en Europe ;
- b) Améliorer la qualité et l'efficacité des opérations de transport routier dans la région de la CEE ;
- c) Corriger les déséquilibres existant entre les réseaux autoroutiers d'Europe occidentale, d'Europe orientale, d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est ;
- d) Faciliter l'intégration des infrastructures de transport européennes ; et
- e) Aider les gouvernements participants à atteindre les objectifs de développement durable liés à la gestion des infrastructures routières.

3. À l'heure actuelle, 14 gouvernements participants, parmi lesquels 11 sont actifs (en caractères gras), ont signé l'Accord relatif au fonds d'affectation spéciale pour la coopération dans le cadre du projet TEM : **Arménie, Autriche (membre associé), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Italie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie**. En outre, quatre autres pays disposent du statut d'observateur : Monténégro, Serbie, Suède et Ukraine. L'Azerbaïdjan sera le prochain membre, lorsque l'adhésion aura été signée.

4. La vision et la mission du projet TEM à l'horizon 2020 ont été définies dans son plan stratégique 2017-2021, adopté à la soixante-huitième session du Comité directeur du projet TEM (20 et 21 février 2017) :

a) **VISION** : Le projet TEM vise à obtenir un rôle de partenaire important de la CEE et du Comité des transports intérieurs en matière de gestion des infrastructures routières, et donc à aider les Nations Unies et les États membres du TEM à atteindre les objectifs de développement durable en mettant en œuvre les initiatives stratégiques du projet ;

b) **MISSION** : Le projet TEM constitue une plateforme de coopération entre les gouvernements de ses États membres qui crée des normes, des bonnes pratiques et des lignes directrices pour toutes les questions systémiques et stratégiques dans le domaine de la gestion des infrastructures routières. Les activités du projet TEM se placent du point de vue des administrations nationales et mettent l'accent sur la question du développement durable.

5. Les activités stratégiques du projet TEM sont définies comme suit :

a) Le projet favorisera les partenariats gouvernementaux en vue de développer et d'entretenir le réseau TEM et pourra servir de plateforme parallèle d'échange de connaissances et de données d'expérience ;

b) Le projet TEM aidera à concevoir, construire, entretenir, exploiter et gérer le réseau TEM sur le territoire des gouvernements participants dans le cadre d'une infrastructure routière européenne unifiée, de manière à combler les lacunes existant entre les réseaux autoroutiers d'Europe occidentale, d'Europe orientale, d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est ;

c) Le projet TEM aidera la CEE et le Comité des transports intérieurs à atteindre les objectifs de développement durable liés à la gestion des infrastructures routières ;

d) Le projet TEM interprétera les objectifs de développement durable et les traduira en initiatives stratégiques ayant trait à la gestion de l'infrastructure routière.

II. Activités du projet TEM en 2019

6. Sur la base du Plan stratégique du TEM pour la période 2017-2021 et conformément au programme de travail pour 2018 et 2019, l'équipe du projet TEM a mené ses activités – rapports, ateliers, séminaires et coopération internationale¹ – dans trois domaines principaux :

- a) Amélioration du réseau et financement des infrastructures routières ;
- b) Compétences pratiques des exploitants des infrastructures routières et des autorités ;
- c) Conception de routes en réponse aux tendances dans le domaine des transports.

7. En ce qui concerne l'amélioration du réseau et le financement des infrastructures routières, l'équipe du projet TEM a établi le Rapport sur le réseau TEM de base, qui contient des informations actualisées concernant le niveau d'achèvement du réseau et la sécurité routière, sous forme d'examen à mi-parcours du Plan directeur du TEM adopté en 2011. De plus, en 2019 s'est tenu, dans le prolongement de la soixante-douzième session du Comité directeur du projet TEM, l'atelier intitulé « Évaluation de l'efficacité du système de perception des péages – méthode d'évaluation ». Les conclusions de l'atelier et de l'enquête réalisée auprès des gouvernements participants constitueront une base solide pour l'élaboration du rapport concernant la taxation des usagers de la route dans les pays concernés. Il est prévu que le rapport sur les systèmes de péage dans les pays membres du projet TEM soit publié en 2019. Les activités susmentionnées fournissent des informations solides sur les progrès accomplis par les gouvernements participants dans le développement du réseau, ainsi que des renseignements à jour sur les possibles sources et mécanismes de financement des infrastructures routières.

8. Des activités en lien avec les compétences pratiques des exploitants des infrastructures routières et des autorités ont été programmées dans les domaines stratégiques suivants :

- Protection de l'environnement ;
- Systèmes d'information destinés à la gestion de l'infrastructure routière ;
- Innovations en matière de gestion de l'infrastructure routière ;
- Sécurité routière.

9. À l'heure actuelle, quatre rapports sont en cours d'élaboration, qui seront publiés d'ici fin 2019 :

- a) Modèles de gestion des routes ;
- b) Niveaux d'entretien des routes du réseau TEM ;
- c) Gestion du matériel du sous-secteur routier ;
- d) Méthode BIM (modélisation des données sur la construction) pour la gestion des routes.

10. Le Directeur du projet TEM préside également le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport, placé sous l'égide du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5). L'équipe du projet fournit également des informations sur les perspectives de l'infrastructure routière pour contribuer à l'établissement du rapport sur la mobilité en tant que service qui sera élaboré sous les auspices du WP.5.

¹ L'équipe du projet TEM collabore avec le programme Highways Engineering Exchange des États-Unis d'Amérique ; une collaboration plus étroite avec l'Association mondiale de la route (AIPCR), la Fédération routière internationale et des initiatives régionales européennes était prévue dès 2018.

11. L'amélioration des compétences pratiques des exploitants des infrastructures routières permettra de renforcer la préparation aux défis futurs de l'électrification, de l'automatisation et de l'économie du partage, car ces tendances exigent des routes bien entretenues et lisibles, des politiques de sûreté et de sécurité adaptées, ainsi que des données bien gérées pour ce qui est des actifs routiers et de la circulation.

12. Le volet V du programme iHEEP (International Highways Engineers Exchange Programme) est un espace d'échange annuel de connaissances et de savoir-faire entre ingénieurs des ponts et chaussées nord-américains et européens. Le programme iHEEP est une initiative des États-Unis d'Amérique, dont l'équivalent en Europe est le projet TEM. La coopération avec le programme iHEEP a débuté en 1993, et la vingt-sixième réunion annuelle TEM/volet V du programme iHEEP s'est tenue à Varsovie et Cracovie (Pologne) du 9 au 14 juin 2019. Cette année, la réunion était consacrée à l'un des thèmes prioritaires du projet TEM, la méthode BIM (modélisation des données sur la construction). Des représentants de gouvernements participant au projet TEM et des Départements des transports de quatre États des États-Unis d'Amérique ont partagé leurs expériences et leurs meilleures pratiques en la matière.

III. Conclusions

13. Trois rapports² de vaste portée et de grande valeur élaborés à la suite de la dernière réunion du SC.1 en octobre 2018 sont prêts à être publiés, et trois autres³ seront parachevés avant la fin de l'année 2019. Pour cette raison, la pleine participation des pays membres est indispensable afin de recueillir des données de la meilleure qualité possible, ingrédient essentiel à toute analyse du réseau TEM.

14. Toutes les activités menées au cours de la période considérée ont été conformes au programme de travail pour 2018 et 2019 approuvé par le Comité directeur du projet TEM.

15. Conformément à l'Accord relatif au fonds d'affectation spéciale, le projet TEM traite de questions prioritaires pour les gouvernements participants afin d'accélérer l'intégration des réseaux autoroutiers entre les pays de l'Europe occidentale et de l'Europe orientale. En outre, le projet TEM favorise une meilleure harmonisation de leur législation et la création de normes routières communes afin d'assurer une meilleure qualité de service sur les principaux corridors des États participants (par exemple, dans les domaines de la sécurité routière, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement, des systèmes de transport intelligents et du financement) et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable liés à la gestion de l'infrastructure routière.

² Niveaux d'entretien des routes du réseau TEM, modèles de gestion des routes et Rapport sur le réseau TEM de base.

³ Méthode BIM pour la gestion des routes, gestion du matériel du sous-secteur routier et systèmes de péage dans les pays membres du projet TEM.